

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 29 MARS 2023

27-Objet : DSP HALTE DE BUZET-SUR-BAÏSE – TARIFS 2023

N° Ordre : DE-038-2023

Rapporteur : Jean-François Garrabos, vice-président au Tourisme

Nomenclature : 1.2. délégations de service public - Autres

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Nérac, après convocation du 22 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (44) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléante

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRES

Le Frechou : M. André APPARITIO,

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (5) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA à M. Alain POLO
Nérac : M. Hugues DAVID à M. Nicolas LACOMBE, M. Serge ARNAUNE à Mme Mélanie SERRES-SOLANO, et M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY

Membre absent excusé (4) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE, suppléé par Mme Stéphanie DAVID
Nérac : Mme Ana-Paula BES
Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES
Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Membre absent non excusé (1) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 44

Votants : 49

Absents : 10

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléés : 2

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 5

- Dont abstention : 0

Vu les statuts d'Albret Communauté ;

Vu la compétence développement économique et tourisme ;

En préambule, il est rappelé que : la gestion, l'exploitation et l'animation de la halte fluviale de BUZET-SUR-BAÏSE sont confiées par la Communauté de communes à l'entreprise individuelle **AU BORD DE L'EAU** (M. et Mme SHARPE) par convention d'affermage d'une durée de 15 années, du 2 septembre 2013 au 1^{er} septembre 2028.

Cette convention dispose dans son **article 22** que le délégataire fixe les tarifs de ses prestations en accord avec le délégant, et que ces propositions doivent faire l'objet d'une approbation en Conseil communautaire.

Vu la Commission développement économique du 14 mars 2023,

Pour la **saison 2023**, AU BORD DE L'EAU propose les tarifs détaillés ci-après (**tarifs 2022 signalés en vert pour mémoire**) :

Grille Tarifaire Saison 2023 Halte Nautique Buzet

	2022	2023
A la Nuitée	Bateau	
< 10m	10,00€	14,00 €
10-15m	14,00€	16,00 €
15-20m	18,00€	20,00 €
20-25m	24,00€	26,00 €
> 25m	32,00€	36,00 €
Eau	Inclus	Inclus
Electricité	Inclus	Inclus
Wifi	Inclus	Inclus
Douches	2,00€	2,00€
Machine à laver	5,00€	5,00€



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président
Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► De prendre acte et d'accepter les tarifs 2023 ainsi proposés par le délégataire AU BORD DE L'EAU.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance




Publication le : - 4 AVR. 2023